

FORMULAIRE 2023/2024
DEMANDE DE MISE À DISPOSITION PONCTUELLE
D'UNE SALLE À L'ESPACE LAURE ÉCARD
50 boulevard Saint-Roch – 06300 NICE

Ce formulaire est à adresser à Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Direction de la culture :

au minimum 2 mois avant la date souhaitée.

- soit par courriel : mjandot@departement06.fr

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le 04 89 04 30 78

Nom de l'organisme demandeur :

Nom du contact :

Téléphone : Courriel :

Les horaires de réservations sont (ouverture au public – hors installation, mise en place, rangement...):

Horaires d'ouverture du lundi 4 septembre 2023 au samedi 6 juillet 2024 :

- du lundi au samedi de 9h00 à 22h30,
- le dimanche (uniquement en janvier, mai, juin et décembre) de 9h à 22h30.

Pendant les vacances scolaires :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 21h00,
- le samedi de 9h00 à 18h00.

Horaires d'ouverture du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 30 août 2024 :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (fermé le samedi et le dimanche).

I – OBJET DE LA DEMANDE

Espace.s souhaité.s : merci de cocher la ou les case.s correspondante.s

- SALLE DE SPECTACLE** : concert, conférence (capacité maximum 236 places assises et 6 places PMR).
- SALLE MULTI-ACTIVITÉS** : Danse, yoga... (capacité maximum 54 personnes – 146m²).
- GYMNASE** : Escalade, boxe... (capacité maximum 99 personnes – 490m²).

Créneau(x) souhaité(s) : DATE : Amplitude horaire maximale : de à.....

Préciser les horaires (pour chaque créneau souhaité) :

Installation : Montage : Répétition :

Manifestation : Démontage : Libération des locaux :



Objet de la réservation :

- Répétition de spectacle
- Spectacle (lors de l'organisation de spectacles, la prestation surveillance par un agent de SSIAP1 est obligatoire et sera facturée au demandeur)
- Conférence.....
- Activité (s) sportive (s)
- Cours (préciser la discipline) :
- Autres (à préciser) :

Il convient de préciser la nature des activités envisagées à l'Espace et de décrire la prestation qui sera réalisée ainsi que son déroulement (discipline, nombre d'artiste, déroulé de l'opération...) :.....

.....

.....

.....

.....

Informations diverses :

Nombre de personnes attendues :

L'activité envisagée à l'Espace sera :

- Gratuite
- Payante :

Besoins spécifiques pour le déroulement de la manifestation :

La salle multi-activités et le gymnase : ces espaces sont mis à disposition sans équipement.

La salle de spectacle : cet espace est mis à disposition avec l'équipement indiqué sur la fiche technique jointe en page 7.

Si vous avez besoin d'équipement ou de prestations spécifiques, il convient de le préciser :

- Microphones
- Micros sans fil
- Lumières scéniques
- Vidéoprojecteur
- Tables
- Chaises
- Autres

.....

Il est précisé que l'accès à la régie est interdit aux organismes extérieurs, par conséquent il est obligatoire d'avoir recours à l'une des 2 prestations indiquées ci-dessous :

- Assistance technique en régie effectuée par un agent du Conseil départemental (30 € TTC/heure)
Préciser les horaires souhaités :.....

Ou

- Prestation de régisseur de spectacle (son et lumière)

Préciser le forfait souhaité et l'heure de démarrage de la prestation :

- 1 journée (10 heures maximum) : 520 € TTC – Démarrage de la prestation à : h
- ½ journée (5 heures maximum) : 350 € TTC – Démarrage de la prestation à : h



II – ORGANISME DEMANDEUR

La structure :

Intitulé de la structure :

.....

Statut juridique :

Objet de la structure :

.....

Adresse du siège social :

.....

N° de SIRET : Code APE :

Le représentant légal :

Nom : Prénom :

Qualité : Portable :

Mail : Téléphone :

La personne responsable de la présente demande :

Nom : Prénom :

Qualité : Portable :

Mail : Téléphone :

Je m'engage au nom de l'association à prendre connaissance du règlement intérieur et à le respecter.

Fait à , le

Signature du représentant légal :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, au Correspondant Informatique et Liberté – Département des Alpes-Maritimes – B.P. n°3007 – 06201 NICE CEDEX 3. Vous pouvez également, pour motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci répond à une obligation légale.



PROCÉDURE

Votre demande sera prise en compte par nos services, sous réserve de réception de ce formulaire dûment rempli, signé et accompagné des pièces nécessaires, avant la date limite de réception, indiquée en page 1. Tout dossier incomplet ou hors délai fera l'objet d'un avis négatif.

Toute demande de mise à disposition d'une salle à l'Espace Laure Écard vaut acceptation des tarifs, du règlement intérieur et des règles de bonne utilisation de l'identité visuelle du département.

Les demandes seront honorées en fonction des disponibilités et du respect des procédures. L'envoi du dossier de demande ne vaut pas acceptation.

En cas de réponse positive, un courrier d'acceptation sera envoyé à l'organisme.

Dans le cas où aucune des options demandées ne pourrait être satisfaite, un contact sera établi par téléphone ou par courriel.

Le Département se garde la capacité de mobilisation de ses locaux et équipements.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

Tous les documents devront être paraphés et signés par le représentant légal de la structure.

- **Pour les associations :**

- Copie des statuts en vigueur, avec tampon de la Préfecture ;
- Copie de la parution au journal officiel ;
- La liste des membres du bureau ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Pour les activités sportives :
 - copie des diplômes des encadrants ;
 - agrément délivré par le Ministère en charge des Sports ;
 - affiliation à une fédération sportive.
- Pour les activités de spectacle :
 - numéro de licence d'entrepreneur de spectacles ;
 - Le cas échéant : attestation de classement M1 des décors.

- **Pour les entreprises et autres organismes :**

- Extrait Kbis ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Pour les activités sportives : copie des diplômes des encadrants.
- Pour les activités de spectacle :
 - numéro de licence d'entrepreneur de spectacles ;
 - Le cas échéant : attestation de classement M1 des décors.



TARIFS

TARIFS	
Bénéficiaires	Tarifs TTC
SALLE DE SPECTACLE	
Mise à disposition de la salle	
Associations organisant des manifestations gratuites	Gratuit
Associations organisant des manifestations payantes : Entre 9 heures et 14 heures Entre 14 heures et 18 heures Entre 18 heures et 23 heures	30 € de l'heure 50 € de l'heure 70 € de l'heure
Autres organismes	100 € de l'heure
Autres prestations	
Assistance technique en régie effectuée par un agent du Conseil départemental	30 € de l'heure
Prestation de régisseur de spectacle pour un minimum de 5 heures	350 € la ½ journée (maximum 5 heures)
	520 € la journée (maximum 10 heures)
Prestation de surveillance par un agent SSIAP1, avec un minimum de 4 heures ^{(1) (2) (3)}	Nombre d'heures x 23 € (du lundi au samedi jusqu'à 21 heures)
	Nombre d'heures x 25 € (à partir de 21 heures et le dimanche jusqu'à 21 heures)
	Nombre d'heures x 27 € (le dimanche à partir de 21 heures)
	Nombre d'heures x 51 € (jour férié jusqu'à 21 heures)
	Nombre d'heures x 55 € (jour férié à partir de 21 heures)
SALLE MULTI-ACTIVITÉS	
Associations ⁽⁴⁾ proposant une adhésion annuelle offrant l'accès à la pratique sans paiement complémentaire à la séance ou au stage dans les mêmes locaux	Gratuit
Autres organismes	15 € de l'heure
GYMNASE	
Associations ⁽⁴⁾ proposant une adhésion annuelle offrant l'accès à la pratique sans paiement complémentaire à la séance ou au stage dans les mêmes locaux	Gratuit
Autres organismes	20 € de l'heure

- (1) Toute heure commencée est due.
- (2) Selon l'article 14 du règlement de sécurité, en date du 25 juin 1980 modifié, dispositions particulières applicables aux salles de spectacles. Lors de l'organisation de spectacles, la prestation surveillance par un agent de SSIAP1 est obligatoire et sera facturée au demandeur.
- (3) Tarifs en vigueur au 18 septembre 2023.
- (4) Les associations doivent bénéficier d'un agrément délivré par le Ministère en charge des Sports et/ ou être affiliées à une fédération sportive.

Tout paiement devra être effectué, avant le jour de la manifestation :

- **par virement bancaire à l'ordre du Payeur départemental ou**
- **par CB par téléphone.**

Le versement effectué, merci d'adresser le justificatif de votre paiement accompagné de la convention aux adresses courriel suivante : t006090@dgfip.finances.gouv.fr et lecard@departement06.fr afin que la Paierie départementale puisse vous fournir une quittance.

**En cas d'annulation, moins de 2 mois avant la date de la manifestation,
les prestations payantes seront facturées au demandeur.**

FICHE TECHNIQUE SALLE DE SPECTACLE ESPACE LAURE ECARD

Matériel	Q.	Description
LUMIERES		
Armoire murale : - Gradateurs	12	Circuits gradués de 2.5 kW
- Directs	12	Circuits directs de 2.5 kW
Console d'éclairage FLX 524 - 1 Univers Lightnings Control	1	Gestion de 48 appareils incluant dimmers et assertis.
Projecteurs plan convexe	8	1000W 3200°K
Projecteurs à découpe	6	1000W 3200°K
RUSH PAR 2	4	Projecteurs à LEDS
RUSH MH5	2	Profile
SONORISATION		
Console de Mixage Analogique Yamaha - MGP32X	1	32 Entrées, 24 mic, Line : 24m+4st, 4gpes, 6aux USB
Enceinte YAMAHA CZR 10 (façade)	2	Enceinte passive deux voies 10'', 700W – 43-20Khz
DXSISXL – Caisson de grave actif 1x15', classe D 1 230W	2	
Amplificateur 2x1 000W/80hm – 2 V, DSP : HPF/LPF. Delay, D-cont.	1	
Micros dynamiques voix - sans fil -	3	Type Shure SM 58
Micros dynamiques voix - filaire -	4	Type Shure SM 58
Micros dynamiques instruments - filaire -	4	Type Shure SM 57
Micros électrostatiques – filaire instruments -	2	Type Shure SM 81
Micro- cravate	1	
Boitiers de direct Di BSS	3	
Pieds de micro-conférence	4	
Pieds de micro-Perchettes - min 80cm -	8	
Égaliseur	1	2 canaux - 31 bandes de fréquence, 1/3 d'octave, norme ISO. 2 canaux - 31 bandes de fréquence, 1/3 d'octave, norme ISO
Platine lecteur DVD Blu-Ray. DENON PRO	1	Port USB sortie HDMI
Platine CD/USB/Bluetooth. DENON PRO	1	
Enceintes retour - PR : 0 15 x A (retours)	4	
VIDÉO		
Vidéoprojecteur EPSON – EB-G6450WU	1	Rapport de projection :1.26-2.3 :1. 4500 Lumens. Résolution WUXGA (1 920 x 1 200). Format 16 : 10

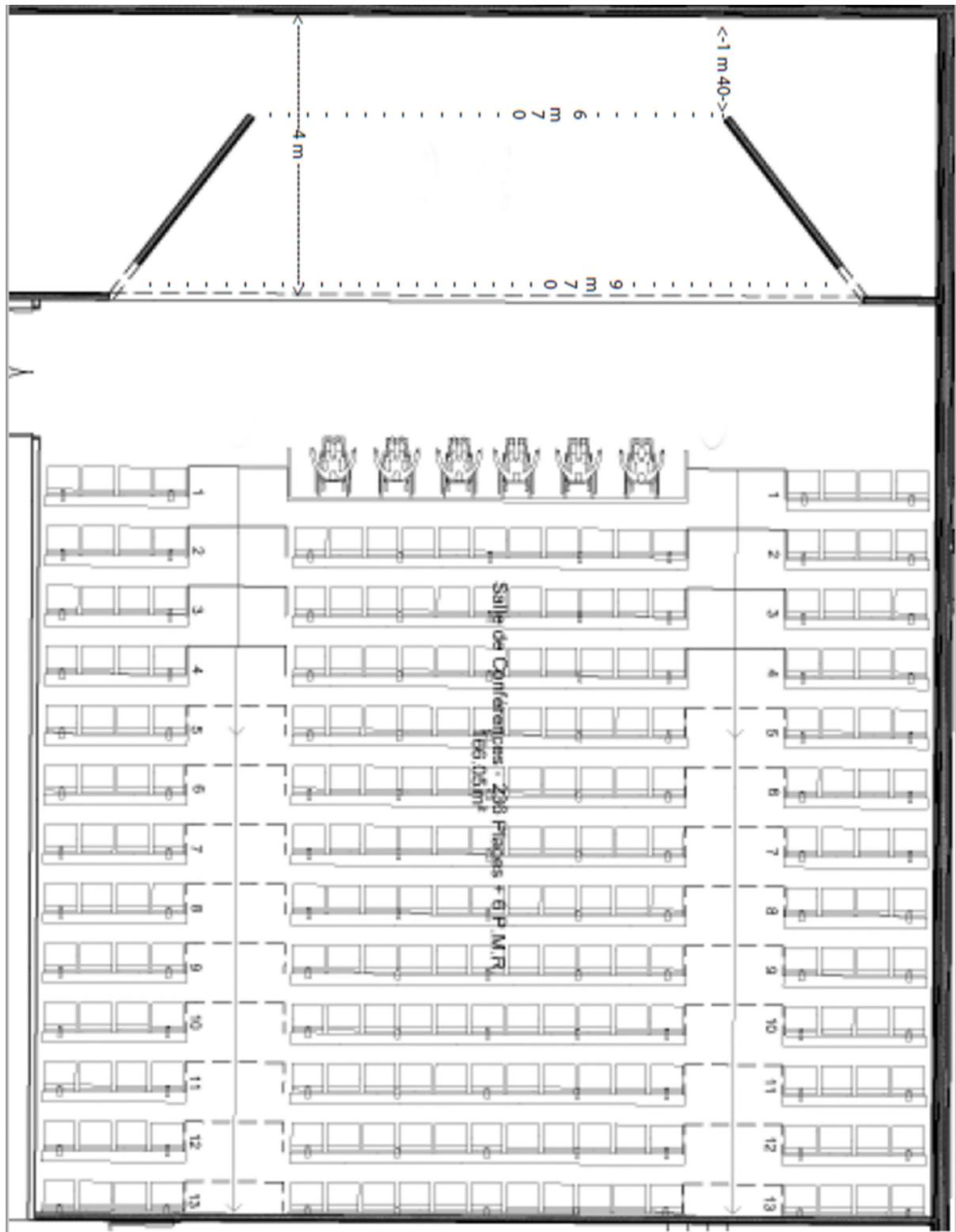
Pour les concerts de musique amplifiée à fort volume, il est préférable de louer un autre système de son.

Pour toute visite technique de la salle ou compléments techniques du matériel, merci de contacter en amont le : 04 89 04 30 86.

NB : Pour les associations qui sollicitent une mise à disposition de la salle avec utilisation des moyens techniques, la prestation d'un régisseur de spectacle ou une assistance technique effectuée par un agent du Conseil départemental est obligatoire et sera facturée au regard de l'amplitude horaire.



PLAN DE LA SALLE DE SPECTACLE



PROCEDURE DE VALIDATION DE L'USAGE DE L'IDENTITÉ VISUELLE DU DÉPARTEMENT



Comment utiliser le logotype du Département des Alpes-Maritimes ?

En tant que bénéficiaire d'aides départementales, vous devez afficher le soutien du Département en intégrant son logo «partenaire» à tous vos supports d'information et de communication en lien avec l'opération et les événements accompagnés financièrement.

■ Comment recevoir et faire valider l'utilisation du logotype

Aucun document mentionnant le logo du Département des Alpes-Maritimes ne pourra être édité sans accord préalable.

Toute utilisation doit faire l'objet de l'envoi d'un bon à tier (BAT) à l'adresse suivante : communication@departement06.fr.

■ Qui peut l'utiliser ?

Cette utilisation est réservée au seul usage des professionnels réalisant des supports de communication pour la collectivité ou aux partenaires bénéficiant d'une subvention.

■ Utilisation sur fond clair

Sur un fond clair, le logotype en couleurs doit être utilisé prioritairement à la version monochrome (noire), quel que soit l'usage (édition, bureautique, internet).



■ Utilisation sur fond foncé

Sur un fond foncé, il convient d'exploiter les versions en «réserve blanche» du logotype et, prioritairement, la version en couleurs, quel que soit l'usage (édition, bureautique, internet).



Les utilisations autorisées et les interdits

Zone de sécurité	Dimensions minimales et d'implantation
Quel que soit le support, aucun élément graphique ou rédactionnel ne doit pénétrer dans la zone de sécurité du logotype.	Quel que soit le support, une dimension minimale doit être respectée afin de conserver la lisibilité des symboles du blason.



Utilisations interdites : Vous êtes dans l'obligation d'utiliser le logo «partenaire».

Veuillez à toujours respecter ses spécificités et notamment conserver son ratio, la largeur / hauteur et à utiliser la version offrant le meilleur contraste avec le couleur de fond.



Le logotype dans son contexte protocolaire

Dans le cas où l'usage associé à d'autres logos, tous doivent avoir la même taille que celui du Département et respecter l'ordre protocolaire.



■ Informations et téléchargements

Pour toute information complémentaire, réalisez pas à contacter la direction de la communication du Département : 049371879411 ou communication@departement06.fr

Pour télécharger les différentes versions du logotype, connectez-vous à la bibliothèque : www.dudepartement06.fr/extraneel-56320.html Identifiant : partenaire mot de pass : 0607